

Installations médicales.

Jeûne et Pratiques alimentaires extrêmes

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 10/04/1977**Juridiction / Nature** ARRETE**URL Légifrance** <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006125325>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Si une maladie contagieuse éclate, sans préjudice des mesures qui seront prises pour isoler rigoureusement et éventuellement évacuer sur l'hôpital l'enfant contagieux, l'isolement des enfants sera prolongé [...]

[...] Quelques cabines de toilette individuelles seront prévues, notamment dans les établissements pour jeunes filles. L'établissement devra comporter au moins une baignoire à l'infirmerie. [...]

[...] titulaire d'un diplôme ou certificat de capacité qualifiant pour l'exercice des professions d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé, de jardinière d'enfants spécialisée ou d'éducateur de jeunes [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE du 10 avril 1977, « Installations médicales. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006125325> (consulté le 31 août 2026).